



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

entreprises de travaux agricoles et ruraux

Question écrite n° 65433

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur les aides qui pourraient être apportées aux entreprises de travaux agricoles. *A contrario* d'autres structures, les entreprises de travaux agricoles ne sont pas éligibles à certaines aides, notamment au fonds « plan végétal pour l'environnement » (PVE), entraînant de fait des difficultés pour un certain nombre d'entre elles. Elle lui demande si le Gouvernement entend rendre les entreprises de travaux agricoles éligibles au fonds PVE ou à d'autres aides équivalentes et ainsi répondre à leurs inquiétudes.

Texte de la réponse

Le plan végétal pour l'environnement (PVE) vise à soutenir la réalisation d'investissements spécifiques permettant aux exploitants agricoles de mieux répondre aux exigences environnementales, notamment dans le domaine de la reconquête de la qualité de l'eau. Ce plan, qui s'inscrit dans la programmation développement rural 2007-2013, arrive à son terme au 31 décembre 2014. Dans le cadre de la nouvelle programmation, il est remplacé par le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) à compter du 1er janvier 2015. Ce PCAE est adossé notamment à la mesure 4-1 du règlement sur le développement rural sur la période de programmation jusqu'en 2020 pour laquelle « les agriculteurs et groupements d'agriculteurs » sont éligibles aux investissements physiques dans les exploitations agricoles. Les entreprises de travaux agricoles (ETA) ne relèvent pas de cette catégorie et ne peuvent donc pas être éligibles au PCAE. Cependant, au titre de la mesure 6-2, le règlement communautaire permet d'aider « les activités non agricoles dans les zones rurales ». Les ETA pourraient bénéficier de subventions au travers de cet article, si les conseils régionaux, nouvelles autorités de gestion des crédits du développement rural, ont inscrit cette possibilité dans leurs plans de développement ruraux régionaux.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65433

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8325

Réponse publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10244